

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Le conseil municipal a adopté ce 16 janvier 2023, les règlements suivants :

- Règlement numéro 361-2022 fixant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2023;
- Règlement numéro 362-2022 fixant la tarification pour l'exercice financier 2023;
- Règlement numéro 363-2022 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2023;
- Règlement numéro 364-2022 fixant le remboursement d'une partie des frais de non-résidents chargés par une autre municipalité pour les activités de loisir et culture pour l'année 2023.

Une copie de ces Règlements est disponible à l'hôtel de ville où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ou en obtenir une copie et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 25^e jour du mois de janvier 2023.

**Karine Larose,
Greffière**